



REFERENCE	LIEUX	AGENTS CONCERNES	FONCTIONS
Articles 2 et 3	Services d'aide sociale à l'enfance, de la protection maternelle et infantile ou SDAS (art. L 123-1 du code de l'action sociale et des familles) Etablissements et services sociaux et médico-sociaux et services mentionnés (art. L 312-1 du code de l'action sociale) lorsqu'il créés ou gérés par des collectivités	Agents territoriaux (fonctionnaires et contractuels) relevant des cadres d'emplois suivants : - Conseillers territoriaux socio-éducatifs ; - Assistants territoriaux socio-éducatifs - Educateurs territoriaux de jeunes enfants ; - Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux ; - Agents sociaux territoriaux ; - Psychologues territoriaux ; - animateurs territoriaux ; - Adjoints territoriaux d'animation	Exerçant à titre principal des fonctions d'accompagnement socio-éducatif
Articles 4 1°	CCAS et CIAS (art. L 123-4 et L 123-4-1 du code de l'action sociale) Service d'aide et d'accompagnement à domicile (art. L 312-1 I 6° et 7° du code de l'action sociale et des familles)		Exerçant des missions d'aide à domicile auprès des personnes âgées ou des personnes handicapées Exerçant les fonctions de :
Article 4 2°, 3°, 4°	*Etablissements et services sociaux et médico-sociaux (art. L 312-1 du code de l'action sociale et des familles) ou services d'aide sociale à l'enfance (art. L 221-1 du même code) *Services départementaux de protection maternelle et infantile (art. L 2112-1 du code de la santé publique) ou dans les établissements d'information, de consultation ou de conseil familial et les centres de santé sexuelle (art. L 2311-6 du même code). *Centres de lutte contre la tuberculose relevant d'un département (art. L 3112-2 et D 3112-6 du code de la santé publique) ou des centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (art. L.3121-2 du même code).		- Psychologue, - Aide-soignant, - Infirmier, - Cadre de santé infirmière et rééducation, - Masseur-kinésithérapeute, - Pédiacre podologue, - Orthophoniste, - Orthoptiste, - Ergothérapeute, - Audioprothésiste, - Psychomotricien, - Sage-femme, - Puéricultrice cadre de santé, - Puéricultrice, - Auxiliaire de puériculture, - Diététicien, - Aide médico-psychologique, - Auxiliaire de vie sociale, - Accompagnant éducatif et social.